

62370 AUDRUICQ

143 rue du Général Leclerc
 TÉL. 03.21.35.30.12
 FAX. 03.21.35.56.98

62610 ARDRES

91/1, Esplanade du Maréchal Leclerc
 TÉL. 03.21.35.41.11
 FAX. 03.21.35.73.72

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
AVANT LA SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE

E.mail : office.audruicq-ardres@notaires.fr

Nom du vendeur :

DOCUMENT GENERAUX

- La copie **INTEGRALE** du titre de propriété (si la vente s'est faite en notre étude, le nom des vendeurs et/ou la date d'acquisition)
- Les fiches d'état civil complétées par chaque vendeur, le questionnaire vente
- La copie de la dernière taxe foncière
- La liste détaillée des biens mobiliers vendus avec le bien (prix à côté de chaque élément) s'il y a lieu.
- Le dossier de **Diagnostics immobiliers** selon tableau ci-après:

Document constituant le dossier de diagnostic technique	Immeuble concerné	Objet du contrôle	Durée de validité
Constat de risque d'exposition au plomb	Immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949	Présence de peinture ou autres revêtements comportant du plomb	Illimitée ou 1 an si constat positif
Etat amiante	Immeuble (permis de construire antérieur au 1er juillet 1997)	Parois verticales intérieures, enduits, planchers, faux-plafonds, canalisations	Illimitée (diagnostic négatif)
Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	Immeuble situé dans une zone délimitée par le préfet	Immeuble bâti ou non	6 mois
Etat de l'installation intérieure de gaz	Immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans	Etat des appareils fixes et des tuyauteries	3 ans
Etat des risques Naturels, miniers et technologiques	Immeuble situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques	Immeuble bâti ou non	6 mois
Diagnostic de Performance énergétique (D.P.E)	Immeuble équipé d'une installation de chauffage	Consommation et émission de gaz à effet de serre	10 ans
Etat de l'installation Intérieure d' électricité	Immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans	Installation intérieure de l'appareil de commande aux bornes d'alimentation	3 ans
Etat de l'installation d' assainissement non collectif	Immeuble d'habitation non raccordé au réseau collectif d'égout	Entrée en vigueur au 1er janvier 2011	3 ans
Information sur la présence d'un risque de mérule	Immeuble situé dans une zone délimitée par le préfet	Immeuble bâti	indéterminée

SI LE BIEN A MOINS DE 10 ANS

OU

SI DES TRAVAUX ONT ETE REALISES DEPUIS L'ACQUISITION

- Le permis de construire, la déclaration de travaux
- La déclaration d'achèvement des travaux
- La conformité
- L'attestation Dommages Ouvrage (DO) ou la liste des artisans intervenants et leur DO (sauf si travaux achevés depuis plus de 10 ans)
- L'assurance décennale (sauf si travaux achevés depuis plus de 10 ans).

SI LE BIEN (MAISON OU TERRAIN) EST EN LOTISSEMENT

- Le cahier des charges
- Le règlement du lotissement
- Le nom de l'association syndicale et de son président.

SI LE BIEN EST EN COPROPRIETE

- Coordonnées du syndic
- Le règlement de copropriété
- Les modificatifs du règlement de copropriété
- Toutes les assemblées générales des 3 dernières années
- Appel de fonds

SI C'EST UN TERRAIN A BATIR

- Plan de bornage
- Déclaration Préalable + justificatif affichage
- Etat des risques naturels

RAPPEL

Compte tenu des nombreuses pièces obligatoires à regrouper pour la signature d'une promesse de vente, **nous vous précisons que le rendez-vous de signature ne pourra vous être proposé qu'à réception de l'ensemble des documents demandés.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous les adresser au plus vite, nous vous remercions pour votre compréhension.

Toujours désireux de vous satisfaire dans les meilleurs délais, nous restons à votre disposition tout au long de l'avancement de votre dossier.

PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTERE NOMINATIF

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant directement auprès du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.